

## ATTESTATION DE GARANTIE

**Je soussigné Patrice TABEAU Directeur Général de Solarsit, atteste que le système SOLARSIT est garanti 10ans, 15 ans ou 20 ans sur son ensemble suivant les conditions du tableau ci-dessous.**

Zone Bâtiments	Rurale	Agricole Stockage	Agricole Elevage	Urbaine et Industrielle	Industrielle sévère
> 10 kms de la mer	Solarbac matt 35μ 20 ans	Solarbac matt 35μ 20 ans		Solarbac matt 35μ 10 ans	
			Solarbac max 50μ 20 ans	Solarbac max 50μ 20 ans	Solarbac max 50μ 20 ans
Entre 3 et 10 kms de la mer	Solarbac matt 35μ 15 ans	Solarbac matt 35μ 10 ans		Solarbac matt 35μ 10 ans	
	Solarbac max 50μ 20 ans	Solarbac max 50μ 20 ans	Solarbac max 50μ 20 ans	Solarbac max 50μ 20 ans	Solarbac max 50μ 20 ans
< 3 kms (1)					
	Solarbac matt 35μ 20 ans		Solarbac max 50μ 20 ans	Solarbac max 50μ 20 ans	Solarbac max 50μ 20 ans

(1) Exclu le front de mer (zone soumise à l'attaque directe de l'eau)

Nécessite la mise en place d'un bac Inox

**Le système Solarbac présente une épaisseur de métal de 75/100 avec un laquage par bain en une épaisseur de 35 μ ou 50 μ polyester texturé, ainsi qu'un grammage granuleux anti dérapant.**

**Les platines et les pièces de fixation des modules sont en Inox 304 ou 316 L avec une épaisseur de métal de 20/10, estampillées SOLARSIT.**

**Les garanties sont valables à condition que le système soit installé en zone de corrosivité faible ou moyenne (zone C2 et C3 suivant les normes EN 10169-2 Annexe A ; EN ISO 12944-2) et dans le respect absolu des notices de pose et des normes de mise en œuvre du DTU 40-35.40-36.**

**Zone C2 - Corrosivité faible: Atmosphère prévalant dans les zones rurales et les petites villes, sans contamination significative par des agents corrosifs comme le dioxyde de soufre et/ou les chlorures.**

**Zone C3 – Corrosivité moyenne: Atmosphère contaminée, prévalant dans les zones à forte densité de population, sans activité industrielle importante. Elle présente des concentrations modérées en polluants tels que dioxyde de soufre et/ou les chlorures .les zones à faible salinité situées entre 10 kms et 20 kms du bord de mer.**

**Zone C4-C5 M- Corrosivité très élevée ( Marine) : Atmosphère régnant en bord de mer et en zone côtière. L'application de la présente garantie ne couvrant que les zones à forte salinité, c'est-à-dire les zones situées entre 3 kms et le bord de mer, à l'exclusion du front de mer ( zone soumise à l'attaque directe de l'eau).**